

Séance du 4 novembre 2009

Session extraordinaire

Etaient présents : MM. ALRAN-REY, ALBERICI, BANDET, GRANIER, JULIEN, TERRAL, CABROL, RAULHAC, MOUYSSSET, CAYRAC, LAURENS, MOUSSA, BONTON BIBAL, ALBERT

Excusés : DELPECH, BIZOUARD, LAFON, LAMESLE,

Philippe GRANIER a été nommé secrétaire de séance
Michèle BIZOUARD a donné procuration à René BANDET

PROGRAMME VOIRIE 2009 : choix de l'entreprise

Madame le Maire présente au conseil municipal les différentes propositions suite à la consultation en procédure adaptée lancée concernant les travaux de voirie 2009 sur la commune.

➤ ERGS fait une proposition HT de	31 845.70 €
➤ COLAS SA fait une proposition HT de	34 438.90 €
➤ EUROVIA fait une proposition HT de	37 378.83 €
➤ MALET fait une proposition HT de	39 444.67 €
➤ MAILLET fait une proposition HT de	41 484.00 €
➤ EIFFAGE fait une proposition HT de	43 939.15 €

Madame le Maire indique que la commune de Terssac a confié cette année leurs travaux voirie à l'entreprise ERGS. Les élus de Terssac ont estimé que les travaux voirie sur leur commune avaient été correctement réalisés par cette entreprise, en précisant qu'il fallait lui demander à de porter une attention spécifique à la mise en sécurité du chantier.

Après discussion, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise la moins disante, soit l'entreprise ERGS pour un montant de 31 845.70 € HT.

Résultat du vote : 16 voix pour, dont une par procuration.

Le conseil municipal charge Madame le Maire d'informer l'entreprise ERGS et de signer le marché de procédure adaptée.